

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2126)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD154

présenté par
M. Adam, rapporteur

ARTICLE 2

Modifier ainsi l'alinéa 4 :

1° Supprimer les mots :

« Un décret prévoit » ;

2° Compléter par les mots :

« sont arrêtées par voie réglementaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.